

**EN
JEUX**

**Les rencontres
de l'ANJ**

**Addiction aux jeux d'argent :
un enjeu collectif majeur**

**Vendredi 27 juin 2025
Palais du Luxembourg**



Synthèse des échanges

Synthèse des échanges

Dans son plan stratégique pour 2024-2026, l'ANJ a placé la réduction du jeu excessif et des dommages non seulement individuels mais aussi sociaux qu'il engendre au centre de son action. Atteindre cet objectif ambitieux implique d'une part que le marché pivote progressivement vers un modèle moins intensif et d'autre part, que l'ensemble des acteurs (opérateurs de jeux, pouvoirs publics, institutions, associations, etc.) s'associent au régulateur afin de faire bouger les lignes.

Cinq ans après sa mise en place et l'installation de la nouvelle régulation des jeux d'argent, l'ANJ propose au cours de ce colloque de dresser un bilan de l'obligation centrale d'identification et d'accompagnement qui s'impose aux acteurs économiques et mobilise les politiques publiques et de débattre des améliorations à engager. Une approche comparée et des regards croisés permettront une mise en perspective des meilleures pratiques et des trajectoires à suivre.

Introduction

Madame Christine Lavarde, sénatrice des Hauts-de-Seine, a ouvert le colloque organisé par l'ANJ en rappelant l'importance économique du secteur mais aussi les risques de délinquance financière qui peuvent y être associés¹. Le secteur des jeux d'argent et de hasard, particulièrement dynamique, crée par ailleurs de nombreux emplois, notamment dans le secteur hippique. Enfin, la sénatrice alerte sur la communication des opérateurs en faveur de la "biodiversité" pour toucher davantage le public jeune et évoque les jeux web3 sollicités par les jeunes générations. Elle conclut son propos en rappelant que la croissance est souhaitable, mais pas à n'importe quel prix au vu des risques existants.

Madame Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de l'ANJ, a rappelé la volonté du régulateur de faire pivoter le modèle économique du secteur, afin qu'il repose moins sur le jeu des joueurs à risque et ainsi qu'il soit plus durable. Elle a appelé, lors de ce colloque, à dépasser les intérêts sectoriels pour lutter contre les addictions de façon collective, identifier les freins, clarifier les responsabilités et mettre en place un continuum sur l'accompagnement.

Madame Heather Wardle, présidente de la Lancet public health commission on gambling, centre son intervention sur une approche de santé publique (*public health based*) du secteur du jeu d'argent et de hasard. Sa présentation examine les éléments clés de l'approche de santé publique de la réglementation des jeux d'argent et de hasard, en se concentrant sur les avantages que cette approche offre au public et aux gouvernements, et en évaluant également l'impact sur l'industrie. Elle aborde les questions de durabilité du modèle économique, de longévité et de confiance des consommateurs, alors que la prise de conscience des méfaits associés aux jeux d'argent s'accroît. En conclusion, elle invite à raisonner en termes de dommages au niveau global et non uniquement en termes d'addiction.

Monsieur Michaël Stora, psychologue et psychanalyste, fait référence au théoricien du jeu D.W Winnicott et à l'ouvrage *Jeu et réalité*, dans lequel le *play* (jeu libre, plaisir) et le *game* (l'enjeu de gagner) sont distingués. En tant que chercheur sur le jeu vidéo, il revient sur l'apparition du "online" et du multijoueur au début des années 2000 puis de l'e-sport, le *game* l'emportant sur le *play*. Il évoque les *dark patterns* présents dans certains jeux vidéo, qui soulèvent des problèmes d'éthique également présents dans les jeux d'argent.

¹ A ce sujet, une [commission d'enquête](#) du Sénat aux fins d'évaluer les outils de la lutte contre la délinquance financière, la criminalité organisée et le contournement des sanctions internationales, en France et en Europe, et de proposer des mesures face aux nouveaux défis vient de restituer son rapport.

Enfin, son analyse repose, plus largement, sur le rapport au temps et sa perception dans une société de la performance, où l'enfant doit toujours gagner, prolongement des parents d'un point de vue psychanalytique. Finalement, il s'agit donc de réapprendre à perdre pour être libre.

Première partie

Le jeu excessif en France : portrait et coût social

Olivia PETIT, membre du collège de l'ANJ, a introduit cette première partie en donnant la parole aux premiers concernés, à savoir les joueurs excessifs, qui décrivent, dans une vidéo, comment ils sont tombés dans l'addiction.

Guillaume Airagnes, Directeur de l'OFDT, a présenté en vidéo les [résultats de l'étude EROPP 2023](#) relatifs aux jeux d'argent et de hasard.

Dominik Stroukal, enseignant-chercheur au Département des Affaires économiques internationales de l'université métropolitaine de Prague, a présenté ses travaux sur le coût social des jeux d'argent, et le nouveau cadre pour l'évaluation des coûts sociaux des jeux d'argent en faisant la distinction entre les coûts privés, les externalités et les dépenses publiques. En se concentrant sur les externalités et les dépenses publiques - les plus pertinentes - l'approche s'aligne sur les principes économiques et permet une réglementation plus efficace. Ce cadre d'analyse corrige les défauts des modèles traditionnels en offrant une structure plus claire pour l'évaluation des dommages. La principale limite est le manque de données contextuelles de haute qualité, notamment en ce qui concerne les effets psychologiques. Les recherches futures devraient améliorer la collecte de données et prendre en compte à la fois les coûts et les bénéfices afin de soutenir des décisions politiques équilibrées.

Dans le prolongement, **Christian Ben-Lakhdar et Sophie Massin** présentent leurs travaux portés par le laboratoire LEM (UMR 9221 CNRS, université de Lille), sur le coût social des jeux d'argent et de hasard. L'objectif des chercheurs est de proposer une méthode pour estimer le coût social des jeux d'argent et de hasard (JAH) en France, en s'inspirant des approches utilisées pour le tabac, l'alcool ou les drogues illicites. Il s'agit d'identifier les dommages attribuables aux jeux (perte de qualité de vie, coûts médicaux, effets sur les proches, etc.), d'estimer la prévalence de ces dommages ainsi que leurs coûts unitaires. La somme des coûts directs et indirects — y compris ceux supportés par les finances publiques — ainsi que l'intégration des gains (notamment les recettes fiscales), devra tenir compte des conventions françaises relatives au calcul économique public, comme la valeur statistique de la vie humaine, par exemple. Les jeux d'argent et de hasard présentent cependant des spécificités qui les distinguent des substances psychoactives. Les coûts médicaux y sont probablement moindres, mais les coûts intangibles (souffrance des proches, détresse psychologique, etc.) sans doute plus élevés. Par ailleurs, les coûts indirects semblent plus importants pour les JAH que pour les drogues. La mise en évidence d'un lien de causalité entre les JAH et les dommages est également plus difficile à établir sur le plan épidémiologique. Les travaux récents publiés ainsi qu'une recension exhaustive de la littérature indiquent une orientation méthodologique, même s'il n'existe pas, à ce jour, de cadre méthodologique international unifié.

La table ronde 1 témoigne du caractère essentiel de la donnée et de la recherche scientifique, dont les approches innovantes, notamment en matière de coût social du jeu excessif, peuvent nous aider à mieux documenter les pratiques, pour être plus réactifs et au plus près de la réalité de l'addiction que nous cherchons à prévenir.

Deuxième partie

Table-ronde – Une identification des joueurs excessifs à améliorer

Jean-Michel Costes, membre du collège de l'ANJ, a rappelé la variété des dommages liés au jeu d'argent en ouverture.

Isabelle Djian, Déléguée générale de l'AFJEL, a souligné la spécificité de l'activité en ligne, qui est traçable, et le tournant positif de la régulation avec la création de l'ANJ en 2020. Elle a évoqué les mesures de vérification mises en place par les opérateurs, les modérateurs à la main du joueur et les indicateurs qualitatifs qui peuvent traduire un jeu excessif. 800 000 actions seraient mises en place par les opérateurs en ligne en concurrence pour identifier et accompagner les joueurs excessifs. L'AFJEL invite à cet égard à un rapprochement avec le monde de l'addictologie et à soutenir les possibilités offertes par l'intelligence artificielle. Enfin, elle souligne que l'offre illégale et ses 4 millions de joueurs demeure une problématique réelle et un vivier de joueurs excessifs sans protection.

Charmaine Hogan, Directrice des affaires réglementaires de Playtech, a évoqué l'utilisation de l'IA pour réfléchir à des schémas comportementaux et de détection de jeu excessif et les possibilités de canaux d'information (sms, chatbot, message in app...). Se concentrer sur des résultats quantifiables et notamment sur le suivi par IA semble être une piste prometteuse selon elle.

Philippe Coy, Président de la Confédération des bujalistes, a mentionné tout d'abord que les points de vente accueillent chaque jour 10 millions de Français. La confédération des bujalistes a ensuite développé un dispositif de protection des mineurs avec la mise en place de modules de formation dédiés en e-learning. Enfin, la remontée d'alerte via un outil informatique en points de vente se met en place.

Vincent Perrotin, Directeur Soutenabilité et Engagement du Groupe FDJ United, a mentionné les perspectives liées au développement d'algorithmes prédictifs pour identifier les joueurs excessifs mais aussi les modalités d'accompagnement à développer qui doivent être plus probantes. Il souligne par ailleurs la poly-addiction concernant les joueurs les plus dépendants pour lesquels il estime difficile de croiser les sources entre opérateurs.

Gaëlle Challet, Ingénieure de recherche, et Bastien Perrot, Ingénieur Biostatisticien, ont présenté l'étude EDEIN qui vise à développer un modèle de prédiction des pratiques de jeu excessives à partir des comportements de jeu observés sur les sites français de jeux en ligne, couplé à une validation clinique. L'ambition est de proposer un outil de repérage précoce et adapté aux différents types de jeux, afin de cibler les joueurs les plus vulnérables par des actions de prévention spécifiques.

Mikel Arana Echezarreta, Président du régulateur des jeux espagnol, a présenté les spécificités de la régulation espagnole, reposant sur la science et l'expérience de 13 années de données de joueurs avant de partager les résultats de l'algorithme de repérage qu'il va mettre en place. Le régulateur prend en compte le DSM-V et la définition du *gambling disorder* ainsi que d'autres travaux dont le cen-tc 456. Plus de 80 variables sont prises en compte au sein de l'algorithme développé par le régulateur espagnol qui sera obligatoire pour les opérateurs en 2026.

La table ronde 2 souligne les efforts mis en œuvre pour renforcer l'identification des joueurs excessifs, et les différents leviers à la main des opérateurs, des bujalistes et des régulateurs (outils algorithmiques, connaissance de la clientèle, mobilisation éventuelle de l'IA) pour mieux identifier.

Troisième partie

Débat – Vers un continuum de l'accompagnement des joueurs excessifs

Jean Pierre Couteron, membre du collège de l'ANJ, a introduit le dernier débat de la journée relatif au continuum de l'accompagnement des joueurs excessifs en rappelant que le plaisir est premier et qui guide initialement la pratique du jeu.

Simone Alexe, cheffe du bureau prévention des addictions à la Direction Générale de la Santé, a rappelé que le jeu excessif est une "addiction invisible" dont les dommages sont mal perçus. Elle souligne que la hausse des demandes d'interdiction volontaire de jeux gérées par l'ANJ doit nous amener à redoubler de vigilance. L'action de la DGS repose sur 3 piliers : informer, réguler et poursuivre la recherche.

En matière d'information, la campagne "Parier c'est pas rien" de Santé Publique France est prise en exemple ainsi que le message de prévention affiché sur les supports commerciaux. A ce sujet, le nouvel arrêté relatif au message sur les supports de jeu devrait entrer en vigueur pour la coupe du monde de football 2026. Le site joueurs-info-service a enregistré plus de 8 millions de visite en 2024, soit une hausse de 44% par rapport à 2023. Les demandes proviennent pour 1/3 d'entre elles de l'entourage des joueurs. Le site sera refondu en 2027 pour plus d'ergonomie. Enfin, l'étude EROPP 2026 donnera de nouvelles données robustes.

Catherine Delorme, Présidente de fédération addiction, présente le rôle des structures spécialisées en addictologie et plus précisément le dispositif des 65 binômes jeux d'argent présents dans les CSAPA, qui a permis d'engager une réelle dynamique de lutte contre le jeu excessif. Catherine Delorme a évoqué le "critères d'influence" pour définir les indicateurs permettant de favoriser un environnement protecteur et retarder les consommations dans un contexte où la pression publicitaire et la banalisation du jeu est de plus en plus présente.

Emmanuel Benoît, directeur d'ARPEJ, a mis en exergue la rencontre des différentes parties prenantes grâce au colloque et la nécessaire interdisciplinarité préalable à la réussite de la prise en charge. Concernant l'accompagnement effectué par les opérateurs, les messages envoyés aux joueurs doivent être adaptés et graduels. Les joueurs orientés vers le programme de soin SELF, proposé par ARPEJ, passent un certain nombre d'autotest. Après 3 semaines, les personnes ont une reprise du jeu modéré. 60% des personnes deviennent abstinentes à terme (point d'étape à 3 mois, 6 mois et 1 an). Lors des échanges il a rappelé l'importance du rôle de l'entourage et de la famille notamment dans le repérage du jeu excessif. Il a également alerté sur le fait que les mineurs jouent depuis des comptes d'adultes proches avec leur consentement.

Alice Tafforin, directrice opérationnelle jeu responsable du groupe Barrière et psychologue clinicienne, apporte le point de vue d'un opérateur sur l'accompagnement des joueurs excessifs, en soulignant les leviers mais aussi les tensions qui peuvent exister entre les impératifs opérationnels, les exigences réglementaires et une posture aidante et responsable envers les personnes en difficulté. Elle s'appuie sur une situation concrète pour illustrer sa conviction : ce sont les liens de confiance établis, avec la personne concernée, avec les acteurs du soin, de la régulation et de la recherche, qui donnent tout leur sens et leur efficacité aux actions de prévention et d'accompagnement des joueurs en difficulté. Enfin elle souligne l'intérêt d'une structuration des partenariats avec les CSAPA dans le cadre d'une convention cadre.

Michel Groothuizen, Président de l'Autorité de régulation néerlandaise, est intervenu sous la forme d'une vidéo. Il a indiqué que son autorité avait investi 4 millions d'euros pour la recherche et déployé un ensemble de dispositifs d'informations dont une application pour favoriser l'arrêt du jeu.

Cette troisième table ronde a mis en avant l'impératif d'accompagnement des joueurs excessifs, qui passe par une meilleure information des joueurs, et une plus grande adaptation des dispositifs d'accompagnement à leur environnement, au sein des CSAPA ou au gré d'autres parcours individualisés.

Discours de clôture d'Isabelle Falque-Pierrotin

Des responsabilités partagées pour faire tomber les murs !

Mieux appréhender les risques

Un certain nombre d'entre vous l'ont souligné, et c'est pour le régulateur un besoin impérieux, nous avons besoin de mieux connaître et documenter les risques associés à la pratique des jeux d'argent dans toute leurs dimensions : coût social, risques liés aux nouvelles pratiques de jeu, les JONUM, l'impact des publicités et des bonus distribués, etc.

Pour ce faire, je propose de **réformer le dispositif de financement des études prévu** par la loi de 2010, en renforçant légèrement sa dotation (qui est aujourd'hui d'environ 600 000 euros) et surtout en allouant directement cet argent à l'OFDT qui pilotera la réalisation des programmes d'études qui auront été établis sur la base des besoins exprimés par le régulateur. Nous avons actuellement des échanges positifs avec les pouvoirs publics à ce sujet et nous leur ferons très prochainement une proposition pour, je l'espère, aboutir rapidement. C'est une condition essentielle pour faire bâtir les fondations d'un marché « durable ».

Mieux détecter les joueurs excessifs

Il n'y aura pas de pivotement de notre modèle sans un effort massif d'identification à la mesure des enjeux de santé publique en présence (je le rappelle : les opérateurs déclarent détecter environ 30 000 joueurs excessifs contre 370 000 recensés par l'OFDT, soit un rapport d'un sur douze !), ce qui implique un perfectionnement des outils de détection des joueurs à risque sur la base de considérations objectivement établies.

Pour cela, **l'ANJ compte agir dans trois directions** :

1. L'aspect le plus innovant tout d'abord : nous avons réfléchi, à l'instar d'autres régulateurs ou de groupe de chercheurs qui ont pris la parole aujourd'hui, au développement d'outils permettant une identification systématique des joueurs problématiques. En s'appuyant sur la pépite que constitue l'ensemble des données de jeu dont nous disposons dans notre « coffre », nous avons **mis au point un algorithme de détection des joueurs excessifs que nous allons faire valider scientifiquement d'ici la fin de l'année avec pour objectif de le mettre à la disposition du marché d'ici 2026**.
2. Par ailleurs, le jeu « en dur », à travers les casinos et le réseau de distribution de distribution, qui concentre près de 80% des pratiques de jeu, doit porter le même effort d'identification.

S'agissant des casinos, nous avons mis à leur disposition un module d'*e-learning* pour appuyer leurs actions d'identification et d'accompagnement, une voie qu'il faut sans doute continuer d'explorer avec **la création de nouveaux contenus avec nos différents partenaires, notamment ceux issus du monde médico-social**.

S'agissant des points de ventes, nous avons demandé fin 2023 aux monopoles de mettre en place une **expérimentation de jeu identifié en points de vente** dont nous ferons le bilan en fin d'année. Nous verrons s'il y a lieu – et si oui comment – de poursuivre dans cette voie ou s'il faut aller plus loin en proposant aux pouvoirs publics de mettre en place, en s'inspirant des pays nord-européens, **une formule de carte joueur ou de QR code majeur** qui permettrait de mieux accompagner une consommation maîtrisée des JAH. En tout état de cause, la logique qui doit prévaloir dans cette expérimentation est celle du renforcement protection du joueur et non de stimulation de la demande par le biais du marketing personnalisé, qui pourrait être demain dopé par les usages nouveaux de l'IA - une menace pour l'objectif de santé publique que nous poursuivons.

En tout état de cause, faire avancer l'identification en points de vente **passer par une meilleure formation et surtout par un plus grand contrôle des détaillants par les monopoles**. Nous considérons aujourd'hui que le

compte n'y est pas et nous attendons d'eux, dès 2026, des résultats substantiels et concrets alors qu'ils sont tenus à une obligation renforcée de protection.

3. Enfin, pour s'assurer que l'ensemble des opérateurs se mobilisent dans la direction souhaitée, nous avons mis en place **un programme de contrôle annuel** sur cette thématique : une dizaine d'opérations de contrôle sont envisagées et pourraient donner lieu à plusieurs saisines de la commission des sanctions d'ici la fin de l'année. Je souhaite par ailleurs renforcer cette dimension répressive en 2026 car cela est indispensable pour montrer que la régulation est déterminante pour faire bouger rapidement les lignes.

Mieux accompagner ces joueurs

Cela suppose d'accompagner le plus tôt possible, et ce avec des solutions adaptées au risque et à la situation du joueur.

Il ne revient pas ici au régulateur de se substituer à la politique publique élaborée par le ministère de la santé et mise en œuvre avec beaucoup d'abnégation par les acteurs du soin mais notre conviction est qu'il apparaît **indispensable d'enrichir notre palette d'outils d'accompagnement** en allant du renforcement de l'efficacité de l'information et de l'orientation du joueur à risque (la plateforme Joueur infoservice est censée jouer ici un rôle central qu'il faut évaluer et ajuster si besoin), à l'expérimentation de solutions nouvelles utilisant pour cela la force de frappe du numérique (ici le potentiel du programme SELF est très prometteur) ; enfin, pour les cas les plus graves en renforçant les capacités de réponse des CSAPA. Sur ces chantiers, qui sont un peu délaissés car les JAH sont quelque part le parent pauvre de l'addiction, les pouvoirs publics doivent être en première ligne pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux.

Faire évoluer le modèle de régulation

Enfin, **quelques évolutions de notre cadre de régulation m'apparaissent indispensables** pour bâtir un modèle français du jeu d'argent pleinement durable, qui demain deviendra une référence (exportable en Europe).

L'ANJ propose alors des évolutions législatives pour améliorer notre modèle de régulation :

- **Une publicité moins agressive (*whistle to whistle ban*) ;**
- **Un plus strict encadrement du sponsoring** pour lutter contre la banalisation du jeu d'argent et couper la liaison presque consubstantielle et dangereuse entre sport et jeu d'argent ;
- **Se doter de nouveaux outils pour protéger les plus vulnérables** (limitateur de perte pour les 18-25 ans).

Faire pivoter le modèle sous-entend d'accepter que la base client des opérateurs s'élargisse. Plus de consommateurs récréatifs. Nous y sommes prêts.

Des évolutions culturelles sont enfin nécessaires et la coupe du monde de football 2026 nous offre une bonne opportunité de proposer **une campagne de grande envergure**. Plus globalement, il s'agit de repositionner le jeu d'argent comme une économie de divertissement (et non du *game*), ce qui implique collectivement de déconstruire le mythe de « l'argent facile ».